

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 février 2014 à 20 Heures 30.**

Présents : M. MARIE, Maire.

Mme BIDAN,
M LECAUDEY, M DOLLEY, Adjoints,

M DE LAFORCADE, LEGRAND, CALIPEL, PUDDU, M LECOEUR. Mmes
GOUESLARD, LAVALLEY.

Etait absent, excusé :

Etait absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : M BIDAN

Date de la convocation : Le 24 janvier 2014

*_**_

Lecture du compte rendu du 6 janvier 2014 appelle l'observation suivante : concernant le portrait de Monseigneur Daniel, il ne sera pas gardé par M le Maire à titre personnel mais M le Maire le garde en attendant de lui trouver une place adéquate. Il est donc adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance

DEL03022014-01 : LOTISSEMENT/RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE/
CHOIX DU CABINET D'ETUDE

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Considérant que le Conseil Municipal à le projet de création d'un lotissement, il est nécessaire de réaliser un relevé topographique sur la zone concernée,

A l'issue des consultations organisées, et après analyses des offres, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des conclusions de l'analyse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition du Cabinet Géomat, 12 places du Parvis Notre Dame à Coutances pour la réalisation du relevé topographique en vue de la création d'un lotissement

pour un montant de 1 853 € TTC.

DONNE pouvoir au Maire de signer la proposition du cabinet GEOMAT.

ASSAINISSEMENT

La commission assainissement sera réunira le mercredi 5 février 2014, matin, pour l'étude des devis des particuliers pour le raccordement au réseau collectif et l'ouverture des plis pour les raccordements des bâtiments communaux.

URBANISME

Lecture est faite du courrier pour une autorisation d'installation horticole et la construction d'une maison individuelle au lieu-dit le petit bouillon.

Le conseil municipal, après concertation, autorise l'installation horticole et la construction d'une maison individuelle au lieu-dit le petit bouillon.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux cantine

M le Maire présente le devis n°00000909 de M DORON Yannick, de Quetteville sur Sienne, pour les travaux à la cantine (habillage des linteaux et tablettes de 2 fenêtres et du linteau de la porte de la cuisine). Le montant s'élève à 631.20 TTC.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le devis de M DORON Yannick de Quetteville sur Sienne pour un montant de 631.20TTC.

DEL03022014.Renouvellement convention SAUR

Suite à l'échéance au 31/12/2013 du contrat de délégation par affermage du service d'eau potable entre la SAUR et le syndicat d'eau de Montpinchon, la convention avec la commune de Contrières pour le recouvrement de la redevance d'assainissement est également arrivée à son terme.

Un nouveau contrat d'affermage signé avec le syndicat d'eau de Montpinchon permet à la société SAUR de poursuivre sa prestation de mise en recouvrement et de perception de la redevance d'assainissement auprès des abonnés de la commune.

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

DE RENOUVELER cette prestation et décide de passer une nouvelle convention avec la SAUR applicable à compter du 1^{er} janvier 2014, moyennant une rémunération de 2,00€ HT par facture émise, tarif de base qui sera actualisé chaque année.

D'AUTORISER M le maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant

Personnel communal

Les entretiens pour le recrutement d'un adjoint technique territorial auront lieu le vendredi 14 février 2014 entre 9h00 et 12h00.

Entretien stade

M Calipel informe le conseil que les trois communes TRELLEY, QUETTREVILLE et CONTRIERES se sont réunis pour la tonte de leur stade respectif afin d'optimiser les coûts d'entretien. Des devis seront. Chaque commune reste indépendante.

Voirie

Suite à la réunion de la commission voirie, il en résulte qu'un débernage devra être effectué sur l'ensemble de la voirie communale. Des problèmes de limites sont également observés sur certain chemin. Une demande d'aménagement des bas-côtés de la RD 539 entre le carrefour de la réauté et la falumesquièrre sera effectuée auprès du service des routes du Conseil Général.

Divers

M le Maire informe le conseil que des pieds de vignes plantés près de l'aire de pique-nique dans le bourg ont été volés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H49.